



COMPTE RENDU

Comité syndical du Syndicat Mixte Sequana du mercredi 6 mars 2019 CHATILLON-SUR-SEINE

21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tel : 03.80.81.56.25

Fax : 03.80.91.18.58

Mail : contact@syndicatsequana.fr

Présents (délégués GEMAPI) : Messieurs-dames Eric TRIBOULET, Christian VOLTERRANI, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Gérard MALNOURY, Yves SIRDEY, Olivier GUILLEMAN, Henri MAITREHENRY, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Claude THOMAS, Bernard SOUPAULT, Michel REGNER, Eric TILQUIN, François RIARD, Philippe LEFEBVRE, Michel BEUGNOT, Alain VERPY, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Vincent CHAUVOT, Stéphane ROUSSEL, Philippe VINCENT, Martine PETIT, Christophe FOUILLAND.

Présents (délégués animation) : Messieurs-dames Jacky HEURET, Cédric GHEERAERT, Charly ROY, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Gérard MALNOURY, Daniel URSPRUNG, Olivier GUILLEMAN, Daniel SIREDEY, Olivier VAN HECKE, René PAQUOT, Fabien CHAUMONNOT, Henri MAITREHENRY, Michel CHAUVÉ, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Thierry SIMONOT, Bernard SOUPAULT, Michel REGNER, Eric TILQUIN, Pascal PETIT, Franck MEREY, François RIARD, Michel BEUGNOT, Jacques VERSCHRAEGHEN, Gérard CHAUVÉ, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, René LEGENDRE, Vincent CHAUVOT, Stéphane ROUSSEL, Emeric ROGER, Jean-Claude BARDET

Soit 25 membres présents pour la compétence GEMAPI et 33 membres présents pour la compétence animation.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et présente l'ordre du jour :

- ❖ **Présentation des activités 2018,**
- ❖ **Débat d'orientation budgétaire,**
- ❖ **Délibérations :**
 - Acquisition de matériel informatique,
 - Dématérialisation des actes administratifs,
 - Prêt bancaire relatif à l'aménagement de l'ouvrage de la Perception.
- ❖ **Questions diverses.**

Il demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations concernant le renouvellement de l'agrément du service civique et la signature de conventions de prestations de service à l'ordre du jour, le comité syndical accepte.

➤ **Présentation des activités 2018**

Cf. document Powerpoint.

➤ **Débat d'orientation budgétaire**

Cf. document Powerpoint.

Le Syndicat Mixte Sequana, son personnel, l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que les coûts et financements des travaux et études prévus en 2019 sont présentés et le débat est ouvert.

Monsieur Cédric GHEERAERT souhaite connaître la part des subventions concernant les travaux à venir sur l'ouvrage de la Perception à Châtillon-sur-Seine.

Réponse : ces travaux consistent à rénover l'ouvrage en confortant sa structure et en remplaçant les vannes et la passerelle, mais également à créer une passe à poissons ainsi qu'à rénover le muret soutenant la berge. L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance la création de la passe à poissons à hauteur de 60 %, ainsi que la rénovation du muret à hauteur de 30 %. La commune de Châtillon-sur-Seine, quant à elle, prendra en charge la part des travaux de rénovation du muret non subventionnée par l'AESN.

Monsieur Olivier GUILLEMAN demande pourquoi les subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont moins importantes dans le cas de la création d'une passe à poissons.

Réponse : l'AESN souhaite encourager le scénario permettant de redonner le profil le plus naturel à la rivière, à savoir l'effacement complet de l'ouvrage. Les montants de subventions pour des scénarios alternatifs sont donc moins élevés.

Après le débat, le comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2019.

➤ **Acquisition de matériel informatique**

Il est proposé de procéder au remplacement de trois postes informatiques fixes et d'un ordinateur portable datant de 2011 ainsi que de huit onduleurs protégeant l'ensemble des postes.

Le montant d'investissement correspondant (4 267 € HT) sera inscrit au budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Adhésion au GIP e-Bourgogne-Franche-Comté**

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-Bourgogne-Franche-Comté a pour objet le développement de services numériques, et est constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil départemental de la Côte d'Or
- Le Conseil départemental de la Nièvre
- Le Conseil départemental de la Saône-et-Loire
- Le Conseil départemental de l'Yonne
- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne-franche-comté est régi par :

- Sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel,
- La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Il est proposé au Syndicat Mixte Sequana :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate-forme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.
- l'adhésion prendra effet à partir du 1^{er} avril 2019
- de désigner Monsieur Thierry NAUDINOT, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Jean-Claude PUCH, en tant que membre suppléant.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Dématérialisation des actes administratifs**

Le Président fait part au Comité Syndical du fait que le Syndicat Mixte Sequana n'est actuellement pas raccordé au dispositif @ctes qui permet une transmission des actes de la collectivité. Le Préfet incite les collectivités à envisager ce raccordement. La dématérialisation permet un gain de temps et une réduction des coûts pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide la transmission dématérialisée des actes et des documents budgétaires via @actes,
- Autorise le Président à signer la convention de dématérialisation et les éventuels avenants entre l'Etat et le SMS,
- Autorise le Président à signer un marché avec un opérateur de télétransmission pour l'acquisition d'un certificat d'authenticité.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Prêt bancaire relatif aux travaux sur l'ouvrage de la Perception**

Il est proposé de recourir à un emprunt bancaire sur la section d'investissement relatif à l'aménagement de l'ouvrage de la Perception à Châtillon-sur-Seine. Ce prêt, d'un montant de 250 000 € et d'une durée de 2 à 3 ans, viserait à couvrir le montant de travaux dans l'attente du versement des aides attribuées et du remboursement du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve le recours à un prêt bancaire de courte durée,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Renouvellement de l'agrément pour l'accueil d'un service civique**

Une mission de service civique est un engagement volontaire d'un jeune de 16 à 25 ans qui se met au service d'un intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois.

En sa qualité de syndicat exerçant des compétences d'intérêt général, le SMS est agréé pour l'accueil de volontaire depuis 2016. Cet agrément, accordé pour une durée de 3 ans, arrivant à terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Les volontaires reçoivent une indemnité de l'Etat ainsi qu'une indemnité complémentaire du SMS d'un montant de 215 €. Le SMS accompagne le projet d'avenir des volontaires et assure une formation civique et citoyenne.

Suite à cet exposé, le Comité Syndical approuve le renouvellement de l'agrément et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Conventions de prestation de service**

Le Président présente la nécessité de préciser les interventions du personnel du Syndicat Mixte Sequana liées à la compétence « animation et concertation » par le biais de conventions de prestation de service. Cette proposition est également liée à la compétence « opération pour compte de tiers » inscrite aux statuts du SMS.

Ces conventions seront proposées aux tiers (syndicats intercommunaux, communes, association foncière...) bénéficiaires de l'assistance du SMS et ont pour objet la définition des prestations assurées. La signature d'un contrat complètera la convention cadre en précisant les missions, tâches, durée et participation financière du bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la signature de conventions et contrats associés,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.